

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUILLET 2010**

**Présents :**

*MM. PALLIER, RAPINAT, GUILLON, MARCHAND, AZAÏS, VADIC*

*Mmes PISANI, DEFEMME, LEONARD, LEPORATI, OCCHIMINUTI, AZAÏS, PINEAU, LEGROS*

**Excusés ayant donné procuration :**

*Mmes DECHEZLEPRETRE, BOURLION*

**Absents excusés :**

*MM. VACHON, DIAS, FANNECHERE, LE BIHAN, SEBENNE*

*Mmes BORDERIE, BILLEGA, SALLANDROUZE, CANOVA, PETIT*

**M. Max GUILLON**, secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu de la précédente séance, adopté à l'unanimité

**M. le Maire** ouvre la séance et indique que l'Association des Maires de la Creuse a fait éditer des cartes destinées à Mme le Ministre de la Santé pour la réouverture du service de radiothérapie de GUERET. Ces cartes sont à retirer à la mairie et à déposer, après signature, dans l'urne située à l'accueil, avant le 15 septembre. L'association se chargera de les transmettre au ministère. **M. le Maire** souhaite que des milliers de cartes soient signées pour obtenir la réouverture d'un service indispensable à la Creuse, et engage tous les creusois à participer massivement.

Il indique, par ailleurs, qu'il s'inscrit en faux contre les propos de Jean Auclair rapportés par le Journal La Montagne, sur sa participation à des manifestations au côté de représentants de l'Etat. Il précise qu'il a renoncé à la visite d'Aubusson par le Préfet le 22 juillet, et à la réception d'un représentant de l'Agence Régionale de Santé. Il est solidaire des décisions prises par l'association des maires de la Creuse.

**M. le Maire** rappelle que le Ministère a reculé sur la fermeture de 50 blocs opératoires grâce à l'action de l'association des Petites Villes de France présidée par Martin Malvy. La clinique de la Croix-Blanche est concernée en raison du faible nombre d'acte chirurgical réalisé par l'établissement, n'assurant pas la sécurité des patients selon l'opinion ministérielle. L'argument retenu pour la fermeture semble avoir été mis de côté, et pourrait être appliqué au service de radiothérapie de GUERET pour le parallélisme des formes.

### **1° Passation de marché – Rapporteur JL AZAIS**

La Municipalité a lancé un appel à la concurrence pour les travaux de rénovation du réseau des eaux usées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, approuvé par le conseil municipal le 15 décembre 2004.

Ces travaux doivent obligatoirement être réalisés en période d'étiage, entre août et octobre.

Le présent marché concerne la réfection des collecteurs situés dans le lit de la Creuse et de la Beauze .

La commission d'ouverture des offres est d'ores et déjà convoquée, le 29 juillet à 14h pour l'ouverture des plis qui doivent parvenir en Mairie le 29 juillet avant 12h.

Après dépouillement des offres, la Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer le marché à l'entreprise SADE-CGTH 87220 FEYTIAT pour un montant HT de 354 929 €, en 2 tranches (ferme et conditionnelle).

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces afférentes. Ces travaux sont subventionnés à 30 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et à 15 % par le Conseil Général.

## **VOTE UNANIMITE**

### **2° Cession d'une parcelle – Rapporteur M. LE MAIRE**

Lors de votre réunion du 10 juin dernier, vous avez approuvé le principe d'une cession à la Société Carrefour de la parcelle d'environ 565m<sup>2</sup>, située entre son super marché et le magasin Chaussea. L'enquête publique obligatoire, s'agissant, dans l'état actuel, d'une voie ouverte à la circulation publique, a eu lieu du 08 au 22 juillet inclus. Celle-ci n'a donné lieu à aucune observation particulière et Monsieur DRELON, commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable à cette cession, à l'issue de cette enquête.

Il vous est donc proposé de céder cette parcelle à la société carrefour, moyennant le prix fixé par le service des Domaines, soit 15€ le m<sup>2</sup>, les frais inhérents et notamment ceux de géomètre et de notaire restant à la charge de l'acquéreur et d'autoriser le Maire à signer l'acte correspondant.

Vote unanimité.

#### **Questions diverses**

**M. RAPINAT** demande au conseil son accord pour le versement d'une subvention complémentaire à Horizon Jeunes, pour le chantier d'insertion. Cette subvention était prévue en 2009, mais l'association n'a pas fourni en temps voulu les documents nécessaires au versement. Ce complément s'élève à 8 199.34 €. Unanimité

**M. le Maire** indique que des incertitudes planent sur le devenir des chantiers d'insertion, malgré un taux de retour à l'emploi de 45 % pour les participants au chantier d'Aubusson/St Georges Nigremont. Ces chantiers sont pertinents pour la réinsertion et l'employabilité des demandeurs d'emplois.

**M. Bruno MARCHAND** s'inquiète, dans le climat actuel, pour le camp de roms situé vers la station d'épuration car il a vu une pelleuse stationnée aux abords.

**M. le Maire** répond que l'engin est destiné aux travaux de la station d'épuration. Il rappelle que seules les communes de plus de 5 000 habitants sont tenues d'avoir des terrains pour accueillir les gens du voyage.

**M. le Maire**, pour clôturer la séance, tient à féliciter, via Mme LEGROS, Olivier SEBENNE, élevé au grade de Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 30.